

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2024

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2111)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 74

présenté par

M. Daubié, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

à l'amendement n° 18 de M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.